



EXAMEN ET ANALYSE DES POLITIQUES DU PAYS

## MESSAGES CLÉS POUR TRAVAILLER AVEC ET POUR LES PAYS – DOCUMENT D'ORIENTATION

### INTRODUCTION

---

L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) vise à soutenir ses pays membres dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'une politique d'éducation inclusive. Tout le travail avec les pays membres soutient l'ambition de l'Agence d'être un agent actif du changement politique. Tout le travail de l'Agence s'aligne sur sa vision à long terme pour les systèmes d'éducation inclusive, qui est de veiller à ce que tous les apprenants, quel que soit leur âge, se voient proposer des possibilités d'éducation utiles et de haute qualité au sein de leur communauté locale, parmi leurs amis et leurs pairs.

Le travail d'**examen et d'analyse des politiques du pays** (CPRA) de l'Agence s'est déroulé de 2014 à 2021. Le CPRA a offert aux pays membres de l'Agence des informations individualisées sur les cadres politiques de l'éducation inclusive. Il a également placé les conclusions et les résultats de l'Agence dans le contexte politique européen et international plus large de l'éducation et de l'inclusion.

Le CPRA a soutenu les décideurs politiques des pays dans leur réflexion sur le développement d'une politique d'éducation inclusive et a stimulé le débat politique dans le pays concerné. Il a analysé les informations disponibles sur les politiques nationales actuelles en matière d'éducation inclusive, mais n'a pas abordé la mise en œuvre concrète des politiques.

Ce document d'orientation présente les messages clés des activités du CPRA qui peuvent éclairer le futur travail d'élaboration de politiques autour de l'éducation inclusive des pays, ainsi que le travail de l'Agence avec et pour ses pays membres.

### MÉTHODOLOGIE DU CPRA

---

La méthodologie du CPRA a été élaborée au cours d'une phase pilote impliquant le personnel de l'Agence et huit pays membres de l'Agence. Les méthodes utilisées ont été développées et validées au cours de phases ultérieures avec d'autres pays membres. À la fin de 2021, 24 pays membres de l'Agence (c'est-à-dire des pays et des juridictions) avaient participé au CPRA.

L'Agence et les décideurs politiques des pays membres ont convenu que le travail d'élaboration de politiques peut être compris en termes de son **intention perçue**. Les approches politiques peuvent être conçues pour :

- **prévenir** les différentes formes d'exclusion scolaire avant qu'elles ne se produisent ;
- **intervenir** pour s'assurer qu'une éducation inclusive de bonne qualité est disponible pour tous les apprenants à tout moment ;
- **compenser** par des actions et des ressources spécifiques lorsque la prévention et l'intervention ne répondent pas de manière adéquate aux besoins des apprenants dans des environnements inclusifs.

Dans le cadre du travail du CPRA, le groupe pilote a identifié 12 mesures politiques clés pour atteindre les objectifs politiques internationaux et européens et améliorer la qualité des systèmes éducatifs pour tous les apprenants. Le personnel de l'Agence a examiné les approches politiques des pays membres liées à ces mesures. Il a classé les approches comme prévention, intervention ou compensation et a identifié les lacunes si aucune action politique n'était indiquée.



## PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les conclusions du CPRA suggèrent que travailler avec les pays pour examiner spécifiquement l'intention perçue d'une politique particulière peut mettre en évidence des informations utiles pour soutenir le travail d'élaboration de politiques. En examinant l'équilibre entre les approches de prévention, d'intervention et de compensation et/ou les lacunes dans la couverture politique, les pays individuels obtiennent des informations pertinentes pour l'élaboration de politiques pour des systèmes d'éducation inclusive. Cet examen met également en évidence des messages plus généraux au niveau européen, fournissant une mesure potentielle de la direction de l'élaboration des politiques vers des approches plus préventives.

### Les systèmes d'éducation inclusive nécessitent un éventail complet de politiques



**L'éducation inclusive n'a pas seulement à voir avec les politiques de soutien aux apprenants individuels. Un éventail de politiques à tous les niveaux doit faire référence à l'éducation inclusive et la mettre en œuvre.**

**Les 12 mesures et recommandations politiques mises en évidence dans le travail du CPRA peuvent aider les décideurs politiques à réfléchir à leurs politiques nationales existantes dans tous les secteurs qui affectent l'éducation inclusive.**

### Le développement durable vers l'éducation inclusive nécessite la combinaison de trois approches politiques



**Le développement durable à long terme des systèmes d'éducation inclusive peut être considéré comme une combinaison d'approches de prévention, d'intervention et de compensation. Le cheminement d'un pays vers un système d'éducation inclusive efficace et équitable peut être identifié par l'abandon d'actions politiques principalement compensatoires au profit d'actions politiques davantage axées sur l'intervention et la prévention.**

### Il existe différents modèles d'approche politique pour les 12 mesures politiques



**Les pays membres de l'Agence qui ont participé au travail du CPRA ont adopté des modèles d'approche très différents à l'égard des 12 mesures politiques. Bien qu'aucune évolution claire ne soit apparue, il a été possible d'identifier la couverture la plus complète et celle qui était la moins complète.**

**Les pays membres avaient une couverture plus complète des politiques pour les mesures liées au soutien à l'amélioration de la coopération, de l'orientation, de l'éducation inclusive et de l'éducation préscolaire.**

**La couverture était moins complète pour les politiques qui traitent des mesures liées à la philosophie de l'école, à l'amélioration de la transition entre l'école et le travail, à la réduction des effets négatifs de l'orientation précoce et du redoublement, et celles qui soutiennent l'amélioration des écoles ayant des résultats scolaires plus faibles.**

## LE PROCESSUS DU CPRA

---

Le processus du CPRA s'est appuyé sur des approches collaboratives avec les décideurs politiques des pays membres. Ces approches ont été essentielles pour identifier systématiquement les points forts des politiques et les points à développer, que les représentants des pays membres ont pu utiliser de différentes manières dans leurs propres contextes. Les processus de travail en co-développement collaboratif peuvent potentiellement être développés dans le cadre des futurs travaux de l'Agence avec ses pays membres.

### Les avantages du travail en collaboration



**Le travail en collaboration au sein des ministères de l'Éducation, et avec d'autres ministères, institutions et autorités, est une condition préalable pour garantir des politiques cohérentes en matière d'éducation inclusive. Une approche collaborative permet d'identifier les politiques existantes qui contribuent involontairement à l'exclusion et vont à l'encontre de l'objectif de l'éducation inclusive.**

### Reconnaître les points forts et les points à développer



**L'identification systématique des points forts et des points à développer dans les cadres politiques est une condition préalable à la définition de priorités politiques à court et à long terme pour l'éducation inclusive. L'identification des points forts et des points à développer peut soutenir les discussions entre toutes les parties prenantes de l'éducation sur les changements politiques nécessaires pour parvenir à des systèmes d'éducation plus inclusifs.**

## ALIGNEMENT SUR LES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES AUX NIVEAUX INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

---

Les travaux aux niveaux international et européen renforcent la nécessité de poursuivre le travail de développement avec les pays sur des politiques d'éducation inclusive qui sont centrées sur TOUS les apprenants. Il est particulièrement nécessaire d'intégrer les engagements/exigences spécifiques internationaux et de l'Union européenne dans les lois et politiques nationales. Un travail collaboratif intersectoriel pour identifier et traiter les facteurs du système qui constituent un obstacle à l'équité pour tous les apprenants est également nécessaire.

### L'importance de prendre en compte les développements aux niveaux international et européen



**Les travaux clés menés aux niveaux international et européen peuvent soutenir le dialogue dans le cadre du travail d'élaboration des politiques nationales. Ce dialogue peut conduire à une vision claire et largement acceptée de l'éducation inclusive et garantir que les conventions internationales sont inscrites dans la législation et les politiques nationales.**

## Prise en compte de la direction



Les travaux clés menés aux niveaux international et européen réaffirment les développements politiques importants qui guident la direction à prendre. Actuellement, ceux-ci soulignent la nécessité de programmes axés sur un éventail plus large d'apprenants (en particulier ceux qui sont défavorisés) afin de rompre le lien direct entre l'inclusion et les besoins éducatifs particuliers/le handicap qui existe dans de nombreux pays. L'élaboration de politiques fondées sur des faits établis doit adopter une approche pluridimensionnelle de l'éducation inclusive qui tient compte des différences individuelles et au sein d'un groupe lors de l'examen des facteurs de marginalisation dans les écoles et dans le système éducatif au sens large.

## Comprendre les facteurs systémiques qui affectent l'équité dans l'éducation



Pour traiter pleinement les facteurs du système éducatif liés à la discrimination et à la sous-performance des groupes vulnérables, les politiques doivent se concentrer sur l'équité et l'importance de la justice dans les opportunités éducatives. Les politiques doivent communiquer clairement qu'il est possible de développer des systèmes éducatifs qui sont à la fois équitables et de haute qualité.

## L'AXE DU FUTUR TRAVAIL DE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES AVEC LES PAYS

Il est possible de développer davantage le travail du CPRA afin d'orienter les objectifs et les cibles des politiques nationales, européennes et internationales. Un cadre actualisé du CPRA pourrait potentiellement être élaboré comme outil pour améliorer le suivi des développements de l'éducation inclusive au sein et entre les pays membres de l'Agence et soutenir les discussions autour des Objectifs de développement durable des Nations Unies et des priorités de l'Espace européen de l'éducation.

Il est également possible de s'appuyer sur les conclusions du CPRA pour soutenir un travail de suivi plus large dans et avec les pays membres de l'Agence. Les résultats du CPRA permettent de comparer les situations politiques actuelles des pays. À plus long terme, les pays pourraient réexaminer ces résultats pour suivre les changements et les développements politiques spécifiques.

En s'appuyant sur le travail global du CPRA, toutes les activités futures de l'Agence avec ses pays membres seront intégrées dans l'activité de soutien à l'élaboration de politiques nationales (CPDS). Le CPDS développera les processus de travail du CPRA afin de s'appuyer sur les conclusions qui se sont avérées utiles pour soutenir les pays. Le CPDS visera à établir un cadre et une méthodologie complets pour travailler avec les représentants des pays membres. Cela leur permettra d'examiner et de surveiller la mise en œuvre effective des cadres politiques pour les systèmes d'éducation inclusive dans leurs pays.

Pour de plus amples informations sur le CPRA, veuillez vous reporter au rapport de synthèse, *Country Policy Review and Analysis: Key messages for working with and for countries*.